


Stage 2018

 <p>ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Hérault</p>	<p>http://www.caf.fr/</p> <p>Lieu du stage : MONTPELLIER – 34</p> <p>Dates : du mardi 17 avril 2018 – 09h au jeudi 19 avril 2018 – 17h</p> <p>Nombre de places : 3 à 5</p>	<p>Nouveau stage</p> <p>Identifiant CERPEP :</p> <p>17NCER0087</p>
---	--	---

Type de stage

- Découverte à travers une entreprise, d'enjeux de société, de métiers et compétences associées, de pistes d'orientation pour ses élèves, notamment dans le cadre du **PARCOURS AVENIR**

Thème

Découverte de la branche famille et de ses métiers

Objectif (s) :	Faire découvrir les missions de la Caf, ses activités et ses métiers
-----------------------	--

PROGRAMME

JOUR 1



- Présentation de la Caf de l'Hérault : missions principales, organisation, chiffres-clés
- Présentation des services support de la Caf
- Présentation de la direction des prestations légales : les prestations, les enjeux

JOUR 2

- Découverte des métiers de la relation de service
- Découverte des métiers de traitement des prestations
- Découverte du métier de contrôleur

JOUR 3

- Présentation de la direction de l'action sociale : missions et enjeux
- Les métiers de l'action sociale (travailleur social, agent de développement territorial, technicien, conseiller technique...)

Publics :	Personnel enseignant du secondaire (lycée), du supérieur (BTS, CPGE, IUT...). Personnel d'inspection
Champs disciplinaires :	Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre avec précisions : Sciences Médico-Sociales et Biotechnologies Santé et Environnement. Sciences économiques et sociales.
Établissements : Public et Privé	Lycée d'enseignement général, Lycée d'enseignement général et technologique, Lycée professionnel et SEP, IUT, GRETA, CFA
 Indispensable :	Pièce d'identité
 Remarque	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les établissements privés, universitaires et les GRETA, s'assurer de l'accord de participation et du financement des frais de mission auprès des instances concernées. ➤ Toute participation à une formation CERPEP relève d'une décision académique : service académique en charge de la formation et inspecteur concerné. Les éventuels arbitrages du CERPEP suivent les avis académiques.